PROVINCE DE QUÉBEC

42^E LÉGISLATURE

1^{RE} SESSION

QUÉBEC, LE 21 FÉVRIER 2020

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 21 février 2020

Aujourd'hui, à dix heures, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant:

n° 37 Loi visant principalement à instituer le Centre d'acquisitions gouvernementales et Infrastructures technologiques Québec

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.